

Compte de gestion 2010 de la commune dressé par M. Maurice BÉNICHOU, Receveur

Le rapporteur,

➤ Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières,

- *statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celle relative à la journée complémentaire ;*
- *statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;*

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

INDIQUE :

que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par le Receveur n'appelle ni observation, ni réserve.

VOTE : à l'unanimité